BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°025 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT REGLEMENTATION GENERALE DES ACTIVITES POSTALES AU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par les députés **Arnaud Yentéma TINDANO** et **Esther BAMOUNI/KANSONO**, rapporteurs.

Février 2026

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 12 février, de 10 heures 10 minutes à 13 heures 05 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail dans sa salle, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant règlementation générale des activités postales au Burkina Faso.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné les députés Arnaud Yentéma TINDANO et Esther BAMOUNI/KANSONO pour participer aux travaux de la Commission du développement durable (CDD), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés sous la présidence du député Diédon Alain HIEN, Président de ladite Commission, suivant le calendrier ci-après :

- du mercredi 07 au jeudi 08 janvier 2026, appropriation du projet de loi ;
- le mercredi 28 janvier 2026, audition des acteurs ;
- le mercredi 04 février 2026, audition du Gouvernement ;
- le mardi 10 février 2026, adoption du rapport.

En prélude aux travaux de la CDD, la CGSASH a organisé le mardi 23 décembre 2025 de 15 heures 32 minutes à 16 heures 37 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la CDD,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CDD

Les députés rapporteurs ont présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par madame Aminata ZERBO/SABANE, Ministre de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice.

L'exposé des motifs, présenté par madame le Ministre, a porté sur les points suivants :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la CDD.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les principales préoccupations ont porté entre autres sur :

- le bilan de la mise en œuvre de la loi n°028-2010/AN du 25 mai 2010 portant règlementation générale des activités postales au Burkina Faso à date ;
- la place du secteur de la livraison dans le présent projet de loi ;
- la non-prise en compte du volet sécuritaire dans le processus d'élaboration du présent projet de loi ;
- l'impact du terrorisme sur le secteur postal et les mesures d'adaptation prises pour assurer le service universel de la Poste et atténuer les effets négatifs ;
- les objectifs de couverture des services postaux et de points d'accès en terme de connectivité et de perspectives chiffrées par habitant ;
- la problématique des rebuts en termes de quantité, de répartition par opérateurs postaux, de l'incidence financière ainsi que les solutions envisagées à terme pour résoudre ce problème ;

- la garantie de l'indépendance de l'autorité en charge de la régulation des postes face à l'exécutif et aux opérateurs dominants ;
- la mise en place d'un système plus adéquat, au niveau des compagnies de transport, pour les opérateurs qui s'intéressent davantage à la valeur des colis plutôt qu'au poids ;
- la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour aider les opérateurs à se conformer au présent projet de loi dans le délai de 12 mois prévu ;
- le réalisme de la composition propice du SPU compte tenu des volumes et des coûts pratiqués au Burkina Faso ;
- le réalisme des obligations de fréquence d'au moins 5 jours/semaine et de couverture territoriale pour l'opérateur désigné, notamment en ce qui concerne les zones rurales à faible trafic et difficiles d'accès ;
- la normalisation suffisante des dispositifs de traitement des réclamations et d'information des clients ;
- la règlementation du secteur de la distribution des colis, compte tenu des enjeux multiples, notamment en matière sécuritaire, un phénomène qui se développe au Burkina Faso, avec l'explosion des sociétés spécialisées dans les livraisons ;
- l'explication de la notion de mesures spécifiques évoquées à l'article 51 du présent projet de loi ;
- la disponibilité au niveau des opérateurs postaux de mécanismes de contrôle permettant de lutter contre le trafic des produits contrefaits ;
- l'existence de convention autorisant les opérateurs privés de transport en commun ou de sociétés privées à mener des activités de services postaux ;
- l'assurance que toutes les sociétés privées d'envois de courrier disposent d'agréments pour exercer l'activité postale ;
- l'assurance que le coût de l'obtention ou de renouvellement de l'agrément soit à la portée de toutes les sociétés exerçant des activités postales de sorte qu'elles ne soient tentées de demeurer dans l'informel ;

- l'impact du présent projet de loi sur le coût d'envoi du courrier pour le citoyen.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CDD fait par les députés rapporteurs, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Il ressort de ces échanges que l'élaboration du présent projet de loi portant règlementation des activités postales au Burkina Faso prend en compte des dispositions qui renforcent les enjeux sociaux et économiques et permettra à notre pays :

- d'améliorer le cadre juridique existant afin de répondre de manière adéquate et pertinente aux nouveaux enjeux sociaux économiques induits par le numérique ;
- de se doter d'un dispositif législatif clair en adéquation avec les évolutions stimulant l'innovation, la compétitivité et la création des richesses ;
- de faire du réseau postal un levier de soutien à l'éducation à travers une meilleure diffusion du savoir, de l'information et du matériel pédagogique ;
- de positionner le secteur postal comme un outil stratégique de résilience et de cohésion répondant aux besoins des populations vulnérables et enclavées ;
- de contribuer au programme social du Gouvernement en utilisant le réseau postal pour la distribution d'aides, de transferts monétaires humanitaires et de communication institutionnelle en période de crise ;
- d'apporter un appui logistique à notre système de santé à travers un acheminement sécurisé et régulier des produits de soins de première nécessité et de documents médicaux ;
- de prendre en compte des mécanismes impactant l'accessibilité des personnes vulnérables, surtout les femmes, aux services postaux et financiers notamment en milieu rural à travers l'épargne, les transferts et l'autonomisation économique.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la Commission exhorte le Gouvernement à prendre des mesures idoines afin de créer un environnement propice à la redynamisation du secteur postal, favorable à la création d'emplois, de richesses et à la pratique de l'inclusion financière.

Ouagadougou, le 12 février 2026

La présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Les Rapporteurs

BAMOUNI/KANSONO Esther

Arnaud Yentéma TINDANO

SEANCE D'APPROPRIATION DU RAPPORT : 23 /12/ 2025

Liste des Députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
3.	**KY Drissa**	**1er secrétaire**
4.	**BAILOU Bénédicte Assita Françoise Romaine**	**2e secrétaire**
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	TINDANO Arnaud Yentéma	Membre
7.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
8.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

Députée absente excusée

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre	Mission à Ziniaré

Liste du personnel administratif

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE/KABORE Guiédou Aïda	Conseillère technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Conseiller
3.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs
4.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur des services législatifs
5.	KONCOBO Constantine	Administrateur civil
6.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire de Direction

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT :12/02/2026

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	**TIENDREBEOGO /KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**KY Drissa**	**1er Secrétaire**
3.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e Secrétaire**
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
6.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
7.	TINDANO Arnaud Yentéma	Membre

Députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**	Mission en Turquie
2.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre	Mission à Ziniaré

Liste du personnel administratif présent

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE /KABORE Guiédou Aïda	Conseillère technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Conseiller
3.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs
4.	KONCOBO Constantine	Administrateur civil
5.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire de Direction
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Personnel administratif absent excusé

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur des services législatifs	Mission à Tenkodogo/(CAGIDH)